



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 octobre 2009
Français
Original : anglais et arabe

Lettre datée du 21 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au vingt-huitième rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2009/539), qui traite de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, d'une part, et celle de la restitution des biens koweïtiens, y compris les archives nationales, d'autre part.

Je tiens à souligner que l'État du Koweït appuie la recommandation du Secrétaire général qui figure au paragraphe 26 du rapport, tendant à proroger le mandat du Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Gennady Tarasov, jusqu'en juin 2010 afin de lui permettre de réaliser ses objectifs et de promouvoir le processus de renforcement de la confiance et de la coopération entre l'Iraq et le Koweït.

Je tiens également à appeler votre attention sur ce qui est noté au paragraphe 24 du rapport précité, à savoir que les progrès accomplis demeurent fragiles et que la tâche principale consistant à retrouver et à identifier les victimes reste encore à accomplir. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en renforçant la coopération entre les deux pays dans le cadre de la Commission tripartite, avec l'appui soutenu de la communauté internationale et du Conseil de sécurité.

S'agissant des biens koweïtiens, une petite partie seulement a été recouvrée. De plus, les archives nationales mentionnées dans le rapport du Secrétaire général n'ont pas encore été trouvées, malgré leur valeur et leur importance historiques pour l'État du Koweït.

Permettez-moi de souligner que l'État du Koweït considère que la réduction du mandat du Coordonnateur de haut niveau aurait des incidences négatives sur l'application complète du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

Compte tenu de ce qui précède, l'État du Koweït demande la prorogation du mandat du Coordonnateur jusqu'en juin 2010, sur la base, notamment, des faits susmentionnés.

Je suis heureux aussi d'exprimer notre appréciation des efforts continuels déployés par le Sous-Comité technique, sous la direction du CICR, et ses membres concernant la question des nationaux du Koweït portés disparus.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Abdullah Al-Murad**
